

## 6 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Voici ci-dessous les conditions générales de vente ainsi que les informations pratiques.

### ARTICLE 1 - RELATION CONTRACTUELLE

- 1.1 - La responsabilité du fournisseur (Infomaniak Entertainment SA) vis-à-vis du client se limite exclusivement à un rôle de prestataire de service.
- 1.2 - Le fournisseur ne pourra être tenu responsable de toute modification décidée par l'organisateur (Festival Antigél).

### ARTICLE 2 - PRIX, TARIFS ET CATÉGORIES TARIFAIRES

- 2.1 - Les tarifs présentés sur la boutique en ligne sont les seuls en vigueur et font foi.
- 2.2 - Les catégories tarifaires présentées dans la FAQ du site de l'organisateur sont les seules en vigueur et font foi, elles détaillent également les ayant droits aux différents tarifs.
- 2.3 - Les prix sont indiqués en CHF toutes taxes comprises et correspondent aux tarifs en vigueur au moment de l'achat.
- 2.4 - L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à ses tarifs et à ses catégories tarifaires à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur lors de la commande.

### ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES PRÉSENTES CGV

- 3.1 - Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) s'appliquent dès le paiement en ligne et dès le paiement par le client de sa place ou de ses places sur les lieux des événements ou encore chez l'un des partenaires exclusifs de ventes de l'organisateur.
- 3.2 - Sur la boutique en ligne, le client déclare accepter sans réserve les présentes CGV dès qu'il coche la case "**J'ai lu, compris et accepté ces conditions générales, je veux payer / réserver maintenant**" lors du choix du mode de paiement.
- 3.3 - Les données enregistrées par le système du fournisseur font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées.
- 3.4 - Sur les lieux des événements ou encore chez l'un des partenaires exclusifs de ventes de l'organisateur, le client accepte sans réserve les présentes CGV dès son paiement.

### ARTICLE 4 - PAIEMENTS

- 4.1 - Sur la boutique en ligne, les moyens de paiement se limitent aux cartes de crédit VISA et MASTERCARD ainsi qu'à la POSTCARD via PostFinance.
- 4.2 - Sur les lieux des événements et chez les partenaires exclusifs, les moyens de paiements se limitent à l'argent liquide ainsi qu'aux chèques du Chéquier culture de la Ville de Genève.
- 4.3 - Le fournisseur a confié son système de paiement en ligne à CyberMut, prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne. Ce prestataire garanti la totale confidentialité de vos informations bancaires, sécurisées au moyen du protocole SSL qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors de votre paiement par carte bancaire et crypte tous les échanges afin d'en garantir la confidentialité.

- 4.4 - Le paiement des places est dû immédiatement.
- 4.5 - Le client réceptionne son billet ou ses billets via un courriel de confirmation ou directement physiquement.

## ARTICLE 5 - VALIDITÉ DES BILLETS

- 5.1 - Les billets de type e-ticket (ou billets au format pdf) ne sont valables que s'ils sont imprimés sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso.
- 5.2 - Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les e-tickets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre e-ticket. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur votre e-ticket ainsi que le code-barres ou les codes-barres soient bien lisibles.
- 5.3 - L'entrée à l'événement est soumise au contrôle de la validité de votre billet via son code-barres ou ses codes-barres.
- 5.4 - Les billets aux tarifs réduits ne sont valables que sur présentation d'un justificatif lié aux catégories tarifaires en vigueur.
- 5.5 - En cas de perte ou de vol d'un billet, aucun remboursement ne pourra être demandé.

## ARTICLE 6 - PASS FESTIVALIER·ÈRE·S

- 6.1 - Les pass Festivalier·ère sont soumis aux présentes CGV à la façon des billets.
- 6.2 - Les billets au Tarif festivalier·ère sont obtenus exclusivement sur la boutique en ligne et selon les présentes CGV. Ils sont chargés automatiquement sur le pass lors de l'achat.
- 6.3 - Les pass sont nominatifs et intransmissibles.
- 6.4 - Un justificatif au droit à un pass au Tarif réduit doit être envoyé à l'adresse de messagerie [billetterie@antigel.ch](mailto:billetterie@antigel.ch) comme prérequis à l'émission dudit pass.
- 6.5 - L'entrée à un événement est soumise au contrôle de la validité du pass et de la présence d'un billet pour ledit événement via le code-barres du pass.

## ARTICLE 7 - ANNULATION, INTERRUPTION ET AUTRES

- 7.1 - Un e-ticket ne peut être repris ni échangé sauf en cas d'annulation ou d'interruption par l'organisateur.
- 7.2 - En cas d'annulation ou d'interruption, vous serez informé par l'organisateur via un courriel envoyé à votre adresse de messagerie utilisée lors de votre achat.
- 7.3 - Ce courriel contiendra les indications complémentaires sur la situation et les suites possibles à cette dernière.
- 7.4 - Si l'organisateur décide de rembourser les billets, seul le prix indiqué sur le billet sera remboursé. Si le billet a été personnalisé sans catégorie de prix par l'acheteur avec la mention "Billet offert" ou "Billet cadeau" ou "Invitation", se référer au montant payé sur la facture de la réservation, le cas échéant contacter l'organisateur.

## ARTICLE 8 - INFOS PRATIQUES ET RÈGLEMENT

- 8.1 - En règle générale nous vous conseillons vivement d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'événement.

- 8.2 - Les clients s'engagent, au sein de l'événement, à respecter les règles de bonne conduite et de sécurité fixées par l'organisateur.
- 8.3 - Les clients s'engagent, sur les lieux des événements, à en respecter le règlement intérieur.
- 8.4 - Les clients s'engagent à respecter les collaborateurs, les collaboratrices et les bénévoles œuvrant dans le cadre des activités de l'organisateur.
- 8.5 - Dans le cadre de toutes les activités de l'organisateur et en cas de comportement inadéquat d'un client, l'organisateur se réserve le droit d'y donner la suite qu'il jugera appropriée.

## ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNÉES

- 9.1 - L'organisateur s'engage à respecter les lois en vigueur en matière de protection des données.
- 9.2 - Conformément à ces lois, l'organisateur précise que les données collectées lors d'un achat par le client peuvent être utilisées en interne.
- 9.3 - Les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au sujet des données les concernant.
- 9.4 - Les clients disposent d'un droit de suppression des données les concernant. Une demande doit être faite par courriel ([billetterie@antigel.ch](mailto:billetterie@antigel.ch)) ou par courrier postal (Festival Antigél, Route du bois-des-frères 51A, 1219 Le Lignon) avec leur coordonnées complètes.
- 9.5 - Le délai légal de suppression des données débute dès la date de réception de la demande durant l'année civile. Durant la période entre l'ouverture de la boutique en ligne et jusqu'à la date de clôture de l'édition y relative, le délai légal débute à partir de la date de clôture de l'édition.

## ARTICLE 10 - LITIGES, FOR ET DROIT APPLICABLE

- 10.1 - L'organisateur est seul habilité à traiter les litiges relatifs aux présentes CGV.
- 10.2 - Les cas et situations non évoqués dans les présentes CGV seront traités à l'appréciation libre de l'organisateur.
- 10.3 - Seule la version française des CGV fait foi.
- 10.4 - Le fournisseur et le tiers chargé du système de paiement peuvent être consulté en cas de litige sur une opération de paiement.
- 10.5 - Le droit suisse est exclusivement applicable.
- 10.6 - Pour les éventuels litiges, le for est à Genève.
- 10.7 - Les Tribunaux de la République et Canton de Genève sont compétents pour les éventuels cas non résolus par entente amiable préalable.